

Définition du sans-abrisme

Des organisations, dans la société civile et aux Nations Unies, proposent cette définition du sans-abrisme :

- Le sans-abrisme est un état selon lequel une personne ou un foyer est privé de surface habitable et de garantie du maintien dans les lieux, privé de droits et de la capacité d'entretenir des relations sociales, notamment privé du sentiment de sécurité. Le sans-abrisme est un signe manifeste d'une pauvreté extrême, de l'échec des multiples systèmes et de la non-application des droits de l'Homme.
- Grâce à cette définition, nous distinguons quatre grandes catégories du sans-abrisme :
 - les personnes qui vivent dans la rue ou dans des espaces verts;
 - les personnes qui vivent dans des hébergements temporaires, d'urgence ou de crise;
 - les personnes qui vivent dans des logements fortement inadaptés ou précaires;
 - ainsi que les personnes privées d'accès à un logement abordable.

Source : un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2020/02/CSocD58_Civil-SocietyDeclaration_FR.pdf.